

*Direction du personnel  
et des services*

**Avenant en date du 7 décembre 1998 mettant fin à la convention de mise à disposition du 21 août 1996 passée entre le ministère de l'équipement, des transports et du logement et l'institut national de génie urbain de Lyon**

NOR : *EQU9910056X*

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 ;

Vu les statuts de l'association pour l'institut national du génie urbain de Lyon ;

Vu la convention en date du 21 août 1996 ;

Entre l'Etat, représenté par le ministre de l'équipement, des transports et du logement, dénommé Administration dans ce qui suit, d'une part ;

Et l'association pour l'institut national du génie urbain de Lyon, dénommée association dans ce qui suit, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>

À compter du 31 décembre 1998, il est mis fin à la convention de mise à disposition du 21 août 1996 passée entre l'administration et l'association.

Article 2

Le présent avenant fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :

Pour le directeur empêché :

*L'ingénieur en chef des ponts et  
chaussées*

*chargé de la sous-direction de la gestion  
des personnels d'encadrement,*

T. Duclaux

*Le président de l'agence,*

G. Masse

*Le contrôleur*

*financier,*

L. Durvy